

Vichy et les enfants juifs¹

1942 : plus de six mille enfants juifs sont déportés à Auschwitz. Parce que Vichy veut se débarrasser d'« orphelins » inutiles et gênants dont les parents ont, déjà, pris le chemin des camps de la mort.

Parmi toutes les péripéties de l'Holocauste, il en est peu qui soient plus horribles, et moins bien comprises aujourd'hui, que le meurtre par les nazis de plus d'un million d'enfants juifs. A travers toute l'Europe, et pas seulement dans l'immense charnier qu'était devenu l'Est du continent, les autorités allemandes firent la chasse aux victimes les plus innocentes qui se puissent concevoir, et dont plusieurs centaines de milliers devaient faire le terrible voyage vers les usines de mort du territoire polonais. Mais même en cette circonstance, dans ce qui, sans aucun doute, constitue le crime le plus révoltant de l'hitlérisme, il s'est trouvé partout des complices pour lui prêter main-forte.

On a beaucoup discuté dernièrement pour savoir dans quelle mesure les dirigeants politiques et l'administration française ont contribué au génocide. Tout bien considéré, évidemment, leur part de responsabilité a été très variable. Parmi les Français, qui ont participé à l'œuvre de mort, se trouvaient non seulement d'authentiques tueurs, mais aussi des hommes tout à fait ordinaires, dont la sensibilité était obnubilée par la peur, l'ambition personnelle, la routine bureaucratique, l'absence totale d'imagination. Nulle part ce phénomène n'apparaît avec plus d'évidence que dans la déportation de France des enfants juifs. Non qu'il y ait eu volonté délibérée du gouvernement français de livrer les enfants à leur bourreau. Ni, comme on le prétend souvent, soumission à contrecœur à des pressions allemandes devenues irrésistibles. C'est d'autre chose qu'il s'agit : un nombre important de Français, s'étant trouvés confrontés à des problèmes complexes, ont choisi, comme il arrive souvent, la voie de la facilité. Ce faisant, ils ne se sont pas laissés fléchir par la plus effroyable des souffrances humaines qu'ils aient contribué à infliger : l'angoisse d'un enfant. Plus que toute autre chose, la politique de Vichy à l'égard des enfants juifs montre comment des responsables

ont pu dresser un mur entre eux et la réalité, se retrancher dans la routine, se bercer d'illusions quant à leur propre rectitude, ignorant souvent aujourd'hui encore de quel crime monstrueux ils se sont rendus complices.

« Juifs étrangers contre Juifs français »

C'est en 1942 que la persécution des Juifs par Vichy atteint son point culminant. Au cours des deux années qui ont précédé, des dizaines de lois et d'ordonnances ont contribué à faire des Juifs une minorité de parias en les isolant du reste de la société française. C'est le gouvernement français qui a pris l'initiative de ces mesures, puisant par la suite encouragements et inspiration dans un programme analogue mis en œuvre à l'intérieur du Reich et dans l'Europe occupée. L'année 1942, toutefois, est marquée par une nouveauté : la mise en application par les Allemands de leur projet, déjà ancien, de déportation des Juifs, dont l'objectif était pour Hitler « la solution finale de la question juive en Europe ». L'été et l'automne 1942 vont voir la déportation à Auschwitz de plus de 42 500 Juifs de France, dont une poignée seulement survivront aux chambres à gaz et aux fours crématoires qui les attendent en Pologne. Parmi ces victimes, un peu plus de mille enfants de moins de six ans, 2 557 âgés de six à douze ans, et 2 464 âgés de treize à dix-sept ans. Plus de 6 000 enfants pour la seule année 1942 [1]. Comment a-t-on pu en arriver là ?

A l'origine, évidemment, il y a le nazisme et la volonté implacable du Reich hitlérien de profiter de l'état de guerre pour éliminer physiquement les Juifs d'Europe. La machine administrative est mise en marche à la suite de la conférence tenue au début de 1942 à Wannsee, dans la banlieue de Berlin : l'Europe sera ratissée d'Ouest en Est, les Juifs seront déportés dans des camps d'extermination installés en Pologne. La France, qui n'est que partiellement occupée par les Allemands, n'en sera pas moins appelée à fournir d'importants contingents de Juifs pour cette œuvre de mort. Une autre conférence nazie, organisée cette fois en juin 1942, fixe un objectif précis pour la première phase de l'opération en France : 100 000 Juifs, à trouver dans les deux zones, occupée et non occupée. C'est le gouvernement français qui devra assumer les frais de l'opération : 700 reichsmarks par Juif pour le transport, plus les vivres et

¹Michael R. Marrus dans [L'Histoire](#), [mensuel](#) 22 daté avril 1980 -

tout l'équipement nécessaires pour les quinze jours suivant le départ (sur ce dernier point, les Français étaient tout simplement dupés : il n'y avait que trois jours de voyage jusqu'à Auschwitz, où la plupart des déportés étaient immédiatement exterminés).

Pourtant, malgré leur détermination, les nazis devaient agir avec prudence. Contrairement à ce qui se passait dans les territoires de l'Est, où leurs forces étaient nombreuses, les Allemands ne disposaient pour l'ensemble de la France, au milieu de l'année 1942, que de trois bataillons de police, soit 2 500 à 3 000 hommes. Les autorités d'occupation confiaient parfois à l'armée ou à la Feidgendar-merie des tâches directement liées aux déportations, mais l'administration militaire répugnait à ces missions, préférant laisser cette besogne aux services de sécurité de la police : la Gestapo. Relativement isolée au sein de la société française et souvent haïe par la population, la police allemande avait du mal à fonctionner. Rares étaient ses membres qui parlaient le français, et plus rares encore ceux qui connaissaient bien la France urbaine ou rurale.

Dès le début, les chefs allemands vont cultiver la police, l'administration et les hommes politiques français, car ils savent à quel point ces derniers sont indispensables à la réalisation même des objectifs de l'Occupation. Du point de vue allemand, la solution finale pose en effet un problème délicat : la collaboration française est une condition sine qua non ; mais pour se l'assurer, il faut ménager les sensibilités, éviter la provocation ouverte. Pour y parvenir, les Allemands combinent la menace brutale d'une action unilatérale avec l'offre alléchante de laisser les Français procéder à leur guise. Ils vont élaborer un stratagème qui n'abusera que peu de responsables français ou allemands, mais qui de toute évidence a son utilité au niveau des relations publiques : l'affirmation selon laquelle les Juifs sont déportés dans des colonies à l'Est, pour y être mis au travail.

Heureusement pour les Allemands, les Français ont accepté les premiers quotas fixés pour les déportations. Harcelé par une série de nouvelles exigences nazies, dont la plus douloureusement ressentie est celle portant sur l'envoi en Allemagne de 250 000 jeunes travailleurs français, Vichy

décide de céder sur ce qu'il considère comme une question secondaire : les Juifs étrangers devront partir, débarrassant ainsi la France d'une masse indésirable de réfugiés. Par la collaboration, les Français, espère-t-on, pourront s'attirer à l'avenir les bonnes grâces de l'occupant. Et les Juifs français, pense-t-on, seront peut-être finalement autorisés à rester.

Laval livre les enfants...

Il n'avait pas été fait mention des enfants par les nazis, même entre eux. C'est ainsi que dans sa note du 15 juin 1942, le responsable SS des affaires juives en France, Theodor Dannecker, les exclut provisoirement de la déportation de manière explicite : « La condition essentielle est que les Juifs (des deux sexes) soient âgés de seize à quarante ans. 10 pour 100 de Juifs inaptes au travail pourront être compris dans ces convois. »

A la surprise des Allemands, ce sont les Français qui les premiers proposent que les enfants juifs soient inclus dans les trains de la déportation. Au début de juillet, le SS Obersturmbannführer Adolf Eichmann, coordinateur des déportations pour l'ensemble de l'Europe, vient à Paris pour mettre au point les détails de l'opération. Des entretiens avec Pierre Laval, chef du gouvernement français, s'ensuivent immédiatement, et le 6 juillet, Dannecker adresse à Berlin une note qui donne le frisson : « Le président Laval a proposé, lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, d'y comprendre également les enfants âgés de moins de seize ans. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne l'intéresse pas. »

Berlin va-t-il accepter ? Dannecker réclame à plusieurs reprises une réponse. Quelque temps plus tard, la réponse se faisant toujours attendre, le successeur de Dannecker, Heinz Rôthke, note que la police française a « exprimé à différentes reprises le désir de voir les enfants également déportés à destination du Reich ». Finalement le 20 juillet, Eichmann téléphone sa réponse : les enfants peuvent être déportés, de même que les personnes âgées.

Pour les enfants juifs, le martyre avait commencé plusieurs semaines avant. Au cours des rafles organisées contre les Juifs en juillet, les enfants avaient été arrêtés avec leurs parents, pour être

finalment conduits dans l'énorme camp sous administration française de Drancy, dans la banlieue nord-est de Paris. Ce sinistre groupe de bâtiments, constitué par un ensemble d'habitations inachevé, était le principal point de départ des convois quittant la France à destination de l'« Est ». Au bout de quelques jours seulement, certains parents avaient été embarqués dans les trains de déportés. Quelque 4 000 enfants âgés de deux à douze ans ont été internés à Drancy à la suite de l'ignoble rafle du Vel' d'Hiv'; ils sont arrivés seuls, sans leurs parents. D'autres devaient suivre, à mesure que se poursuivait l'arrestation des Juifs dans toute la France. En août, Drancy et les autres camps, situés dans le Loiret, voient arriver une bonne partie des enfants de la zone non occupée dont les parents ont déjà été transférés au Nord pour être déportés.

Dès le début, ces enfants ont eu à subir des souffrances indicibles. Dans les conditions sordides et dans la désorganisation qui caractérisent la vie du camp, l'arrivée d'enfants pousse nombre de détenus au désespoir. Rien n'a été prévu pour eux. Georges Wellers a décrit - dans *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy* - quelques-unes des conséquences : « Les enfants se trouvaient par cent dans les chambrées. On leur mettait des seaux hygiéniques sur le palier, puisque nombre d'entre eux ne pouvaient descendre le long et incommode escalier pour aller aux cabinets. Les petits, incapables d'aller tout seuls, attendaient avec désespoir l'aide d'une femme volontaire ou d'un autre enfant. C'était l'époque de la soupe aux choux à Drancy. Cette soupe n'était pas mauvaise, mais nullement adaptée aux estomacs infantiles. Très rapidement, tous les enfants souffrirent d'une terrible diarrhée. Ils salissaient leurs vêtements, ils salissaient les matelas sur lesquels ils passaient jour et nuit. Faute de savon, on rinçait le linge sale à l'eau froide et l'enfant, presque nu, attendait que son linge fût séché. Quelques heures après un nouvel accident, tout était à recommencer. Les tout-petits ne connaissaient souvent pas leur nom, alors on interrogeait leurs camarades, qui donnaient quelques renseignements. Les nom et prénoms, ainsi établis, étaient inscrits sur un petit médaillon de bois [...]. Chaque nuit, de l'autre côté du camp, on entendait sans interruption les pleurs des enfants désespérés et, de temps en temps, les appels et les cris aigus des enfants qui ne se

possédaient plus. »

Le pédiatre Germain Bleckman, débordé de travail, a vu passer à Drancy entre le 21 juillet et le 9 septembre le chiffre de 5 500 enfants, arrivés très souvent dans des wagons à bestiaux plombés. Environ 20 pour 100 d'entre eux devaient être hospitalisés dans des conditions totalement inadaptées (soit en gros entre 900 et 1 000).

Les détenus qui s'occupaient d'eux étaient bouleversés de les voir si amaigris et couverts de crasse et de plaies. On installa des douches, mais les responsables du camp ne fournirent que quatre serviettes de toilette par groupe de mille enfants. La plupart, après des jours ou des semaines passés dans divers camps, étaient en haillons ; beaucoup avaient perdu leurs chaussures. Pour leur redonner courage, des volontaires leur disaient qu'ils retrouveraient bientôt leurs parents...

... Jean Leguay les envoie à Auschwitz

Rapidement, les enfants vont être regroupés et ajoutés aux convois quittant Drancy plusieurs fois par semaine « pour une destination inconnue ». Durant le mois de juillet, les trains de déportés comprennent de nombreux adolescents ; en août et septembre sont emmenés également des enfants plus jeunes - y compris même des nouveau-nés. Finalement, les convois à destination d'Auschwitz emportent des centaines d'enfants, lesquels constituent souvent le gros des déportés. Le voyage s'effectue dans des wagons de marchandises plombés, transportant chacun entre quarante et soixante enfants, plus une poignée d'adultes. La participation allemande à l'arrestation des enfants semble avoir été nulle et certains indices permettent même d'affirmer que les nazis désapprouvaient l'affaire. En août 1942, un employé américain d'une œuvre de secours rapporte que les Allemands se sont « mis à rejeter, au-delà de la ligne de démarcation, les enfants juifs restés seuls en zone occupée » après l'arrestation de leurs parents, les livrant ainsi à Vichy et créant un nouveau casse-tête pour le gouvernement français. Déjà 1 600 enfants se sont présentés, et d'autres sont à prévoir.

Ce sont les Français qui ont pris l'initiative de rafler les enfants et de les expédier à Drancy, et c'est le chef de la police française en zone occupée, Jean Leguay, qui les a affectés aux divers convois

en partance pour Auschwitz ; les Allemands ont établi le calendrier, mais c'est la police française, en accord avec les SS, qui décide de la composition des convois. Tout cela, Leguay l'explique au début du mois d'août dans une lettre à Darquier de Pellepoix, le commissaire général aux questions juives du gouvernement de Vichy, précisant que les convois au départ de Drancy prévus les 19, 21, 24 et 26 du même mois seront « constitués par les enfants des familles qui avaient été internées à Pithiviers et Beaune-la-Rolande ».

Peu de choses sont plus difficiles à cacher que la souffrance des jeunes enfants. Au sein du gouvernement français, il n'y avait pas de doute sur ce qui se passait ; les informations dont Pétain disposait, concernant la grande rafle de juillet, témoignent non seulement d'une grande précision quant au nombre des enfants, mais aussi d'une cruelle clairvoyance à prévoir les problèmes qui vont se poser : « Quand les Juifs seront emmenés à Drancy (depuis les camps du Loiret), le triage sera opéré pour envoyer les parents par wagons plombés de 50 vers l'Est après avoir été séparés de leurs enfants. La question d'enfants se posera donc très prochainement. Ces enfants, au nombre de quatre mille, ne peuvent, d'une façon immédiate, être pris en charge utilement par l'Assistance publique ; le concours du Secours national est naturellement acquis à cette Administration. [2] »

Quelques semaines plus tard, Berlin ayant donné le feu vert à la déportation des enfants, la nouvelle parvient aux responsables du ministère de l'Intérieur : ils vont devoir veiller à ce que les groupes prévus de déportés se trouvent en temps voulu à l'endroit prévu.

« Pas un enfant ne doit rester en France »

Un défenseur de Laval a prétendu que celui-ci avait tenté de venir en aide aux Juifs, notamment en procurant des visas à cinq mille enfants juifs. Il est exact qu'un effort a été entrepris pour sauver les enfants juifs, mais le rôle de Laval dans cette affaire n'a pas été des plus glorieux. Ce qui s'est passé peut être reconstitué grâce aux archives de l'organisation quaker American Friends Service Committee, de la YMCA (Young Men's Christian Association) et du département d'État des États-Unis; l'examen en vaut la peine.

Dès les années 1940-1941, les quakers et

l'organisation juive *Jewish Joint Distribution Committee* ont tenté de faciliter l'émigration des enfants juifs. Ce qui a permis à un petit nombre d'enfants, quelques centaines peut-être, de s'échapper à une époque où les départs étaient encore autorisés et où l'on pouvait obtenir un visa. Mais Vichy va bloquer les filières normales de l'émigration au cours de l'été 1942. Le 22 août, les responsables de la communauté juive de France écrivent au chef de la police française, René Bousquet, le suppliant d'autoriser l'émigration d'une cinquantaine d'enfants pour lesquels un visa d'entrée aux États-Unis a déjà été obtenu.

Mais, dans le même temps s'organisait un autre projet, beaucoup plus ambitieux, qui devait regrouper toutes les tentatives destinées à venir en aide aux enfants juifs. Au début de ce même mois d'août 1942, un groupe de quakers avaient eu une entrevue avec Laval, et en étaient ressortis avec le mince espoir que certains enfants pourraient être autorisés à se rendre aux États-Unis. Le 26 août, le ministre américain, Pinkney Tuck, presse Laval de faire un geste en faveur des enfants ; il n'est toutefois pas habilité à proposer une action précise. Profondément inquiet, Tuck demande au département d'État américain de faire une offre concrète à Laval. Informé des horreurs de la déportation, Tuck estime qu'il y aura bientôt entre cinq mille et huit mille de ces malheureux dans des maisons d'enfants; et sachant ce que signifie la déportation par les nazis, il ajoute : « Beaucoup de ces enfants peuvent déjà être considérés comme orphelins. » Un mois plus tard, le 28 septembre, le secrétaire d'État, Cordell Hull, envoie de Washington une réponse positive : « Sous réserve de l'approbation par les autorités françaises de l'autorisation de quitter la France », un millier de visas ont été accordés et un projet est à l'étude en vue de permettre l'accueil de cinq mille enfants supplémentaires. Au bout d'une huitaine de jours, Laval paraît avoir donné son accord et la négociation s'engage.

Certains indices, toutefois, révèlent que les choses ne vont pas sans difficultés. Le pasteur Boegner, chef de la communauté protestante, a eu avec Laval le 9 septembre une entrevue orageuse. Le chef du gouvernement a été catégorique : les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents que l'on déporte ; et Boegner se rappelle

l'avoir entendu dire : « Pas un ne doit rester en France ». Pendant près d'un mois, le gouvernement va chercher à gagner du temps. Le 15 octobre, le département d'État finit par rendre publique son offre d'accueillir quelque cinq mille enfants. Le lendemain, Bousquet se trouve réuni dans le bureau du diplomate américain Tuck avec deux représentants quakers et Donald Lowrie, un responsable de la YMCA chargé des réfugiés. Le chef de la police française insiste sur l'un des soucis majeurs de Laval : que cette émigration ne soit pas l'occasion d'une « publicité défavorable aux gouvernements français ou allemand ». Assortissant son offre d'un grand nombre de conditions, Bousquet finit par concéder cinq cents visas ; il n'en envisagera d'autres que lorsque les bénéficiaires des premiers seront arrivés aux États-Unis.

Bousquet, nous apprend le compte rendu des deux quakers, « insisté pour que nous limitions le premier convoi à des orphelins authentiques, c'est-à-dire à des enfants dont les parents étaient effectivement décédés ou disparus depuis plusieurs années ». Lowrie, dont le rapport confirme en tous points la version des représentants quakers, fait état à ce propos d'un litige ; le responsable de la YMCA protesta contre la formulation adoptée par Bousquet, faisant valoir qu'il n'existait probablement pas cinq cents « orphelins » dans le sens où l'entendait le chef de la police française ; celui-ci répondit « qu'il n'existait aucune information quant au sort des Juifs déportés et que, par conséquent, il ne pouvait supposer que leurs enfants restés en France étaient des orphelins ».

Vichy refuse l'émigration en Amérique

Lorsque s'achève la rencontre, les trois Américains croient avoir au moins obtenu les cinq cents visas de sortie. Les délégués quakers se rendent à Marseille pour s'occuper des détails. Cependant, Vichy s'enferme dans le mutisme. Les jours passent. Les responsables administratifs de Marseille affirment n'avoir reçu aucune instruction. Le 20 octobre, Tuck informe la délégation quaker que Laval a été très contrarié par la publicité défavorable donnée par les Américains à cette affaire, et qu'il est en train de reconsidérer la question. Tuck lance un nouvel appel à Laval le 23 : le chef du gouvernement

français propose maintenant de n'accorder que cent cinquante visas, mais finit par porter le chiffre à cinq cents sur la demande insistante de l'Américain.

De nouveaux retards administratifs s'ensuivent, dus essentiellement à l'exigence française, transmise par l'intendant de police de Marseille, du Proziec, que seuls soient pris en considération les « orphelins authentiques ». Tandis que les délégués américains travaillent d'arrache-pied à tout mettre en ordre, du Proziec va imposer des conditions de plus en plus extravagantes : il veut, par exemple, pour chaque enfant, que soient fournis des renseignements sur le statut de ses parents (toujours et encore la question de l'« authenticité » des orphelins) et exige que toutes les demandes de visa de sortie soient soumises par l'intermédiaire de l'UGIF (Union générale des israélites de France), qui est l'organisation communautaire juive mise en place par Vichy.

Même ces exigences vont finir par être satisfaites, au prix d'efforts héroïques. Puis, les délégués des œuvres américaines de secours vont faire le tour des camps de concentration de la zone libre, procédant à la sélection déchirante des enfants admis à émigrer. L'un de ces délégués nous a laissé ce témoignage saisissant : « Le choix des enfants était très difficile à faire. A de rares exceptions près, c'étaient des enfants intelligents, d'aspect agréable, bien élevés, souples de caractère - chose remarquable quand on songe à ce qu'ils ont subi : d'abord trois mois à deux ans de la vie pénible et démoralisante des camps, et maintenant cette séparation cruelle d'avec leurs parents. Nous avons parfois du mal à dominer notre émotion, comme ce fut le cas pour ce petit homme de huit ans aux grands yeux bleus et tristes, qui se présenta ainsi à nous : "Je m'appelle Michel, et voilà mon dossier, et voilà aussi la clé de ma valise." Et il nous montra un gros dossier contenant les documents d'émigration de ses parents, parfaitement en règle (ce qui n'avait pas empêché leur déportation), ainsi qu'une petite clé qu'il portait attachée à une ficelle autour du cou. Et nous nous sommes également trouvés face à une fillette de douze ans et à son petit frère âgé de deux ans et demi. Leurs parents avaient été déportés de Tours et les deux enfants avaient passé la ligne grâce à la bienveillance d'un Français qui les avait

placés dans une colonie d'enfants. La petite "Tchaya" était si pénétrée de sa responsabilité envers son jeune frère que, la première chose qu'elle voulait, c'était apprendre un métier pour pouvoir s'occuper de lui. Le directeur, un homme plein de compréhension, l'avait mise dans l'atelier où on travaillait le cuir. Le bébé, inconscient de tout ce qui se passait autour de lui, était comme un petit rayon de soleil, mais lorsque quelque chose n'allait plus, il ne criait jamais : "Maman", mais toujours: "Tchaya, Tchaya !" »

C'est parmi des milliers de cas semblables que mille enfants furent sélectionnés ; cinq cents furent désignés pour partir immédiatement, et les cent premiers furent appelés à Marseille pour les derniers préparatifs. Et toujours pas de visas.

Le 9 novembre, un appel urgent est adressé à Laval. Et soudain, voilà que tout s'effondre : le chef du gouvernement n'est pas d'humeur à traiter avec les États-Unis; la veille, en effet, a commencé le débarquement allié en Afrique du Nord. Les relations avec les Américains sont rompues, et, le 11, les Allemands occupent la zone Sud. Finalement, nous révèle un compte rendu, trois cent cinquante enfants ont réussi tant bien que mal à gagner les États-Unis. Ainsi s'acheva l'entreprise destinée à sauver les enfants.

La déportation, une « solution de facilité » ?

Qu'est-ce qui peut expliquer l'attitude de Vichy ? De Laval, qui a personnellement retardé la délivrance des visas de sortie, et qui a paru si intraitable à Tuck, au pasteur Boegner et aux délégués quakers ? De la police, qui a demandé si instamment la déportation des enfants avant même que les Allemands en aient fait le projet ? On ne peut guère prétendre que ces décisions résultaient de l'ignorance du sort des déportés. S'il n'y a, en effet, aucune preuve que les responsables politiques français avaient au début de juillet une idée bien claire des plans d'extermination nazis, jamais cependant ils n'ont pu avoir le moindre doute que les convois en eux-mêmes constituaient déjà une épreuve impitoyable : des dizaines et des dizaines de personnes entassées dans des wagons de marchandises plombés, sans le moindre souci pour la vie humaine. Ni que pour beaucoup d'entre elles au moins, la déportation équivalait à un arrêt de mort. Et cela restait vrai, il faut le souligner,

même si on croyait à l'invraisemblable fiction allemande des « colonies de travail » à l'Est. Donald Lowrie, qui était bien renseigné, évoque sur un ton désespéré, en août 1942, « le sort général (des déportés), au sujet duquel personne ne se faisait aucune illusion : tomber aux mains des Allemands, cela signifiait soit le travail forcé, soit l'extermination lente dans la "réserve " juive de Pologne ».

Deux années de Révolution nationale avaient révélé l'étonnante cruauté d'un régime dont la législation avait eu pour objectif, entre autres, d'écartier progressivement les Juifs de toute activité économique et sociale. Précédent suffisant pour justifier qu'on se débarrasse maintenant des Juifs, notamment des étrangers. Mais la brutalité gratuite n'avait pas jusqu'à présent fait partie du style de Vichy, et l'antisémitisme officiel avait, à l'occasion, fait l'objet de certains assouplissements pour raisons culturelles ou même humanitaires. Les responsables de la politique antijuive avaient admis qu'il puisse y avoir des exceptions. Etant donné alors le peu d'empressement des Allemands à déporter les enfants au cours de l'été 1942, comment se fait-il que les Français paraissent maintenant si impatients de les voir partir ?

Peut-être y a-t-il une explication dans le fait que l'inclusion des enfants aidait Vichy à remplir les quotas de déportation imposés par les Allemands, en retardant l'expulsion des Juifs nés en France par la livraison de milliers d'enfants d'étrangers (dont beaucoup, cependant, étaient aux-mêmes français). Berlin avait décidé en juin 1942 que cent mille Juifs devaient être déportés de France dans un premier temps, dont la moitié en provenance de la zone non occupée. Le 3 juillet, le cabinet français donne son accord de principe pour la déportation des Juifs apatrides, mais ceux-ci ne suffisent guère à eux seuls pour remplir les quotas. De fortes pressions dans ce sens sont exercées sur Laval, et l'offre qu'il fait à Dannecker d'inclure les enfants - formulée selon toute vraisemblance dans la soirée du 4 - n'a peut-être pour but que d'accroître le nombre total des « déportables ». Joseph Billig, pour sa part, voit dans cette décision une illustration de la bureaucratie vichys-soise : « Le terrifiant esprit d'inertie au sommet des organismes responsables de toutes sortes ; les autorités se dérobaient du côté français devant la

perspective d'un sauvetage parce qu'il promettait de déranger la routine administrative. Laval a soutenu cette tendance. » En définitive, nous dit cette thèse, il était tout simplement plus facile de se débarrasser des enfants que de prendre les dispositions nécessaires à leur entretien en France.

Les deux interprétations sont plausibles, mais les preuves nous manquent pour trancher cette question. Pour moi, l'explication la plus satisfaisante est que les enfants posaient d'énormes problèmes pratiques que Vichy n'avait tout simplement pas le courage d'affronter. En cet été 1942, la police participait depuis un certain temps déjà à l'application de plus en plus dégradante des mesures prises contre les enfants: port de l'étoile jaune dans la zone nord, limitation des déplacements, exclusion des lieux publics (jardins publics, piscines, musées, etc.). En déportant les parents seulement, on risquait de créer des difficultés encore plus grandes. Que faire des enfants ?

A la suite de la visite d'Eichmann, Leguay demanda s'il y avait des foyers pour les enfants des déportés. La réponse fut particulièrement décevante: on disposait de trois cents places, et peut-être y en aurait-il sept cents autres si Vichy rendait les biens communautaires juifs réquisitionnés, et cinq cent cinquante de plus si les nazis en faisaient autant. Mais c'étaient plus de quatre mille enfants qui allaient se trouver jetés entre les mains de Vichy après la grande rafle! Sans compter ceux qui suivraient. La même situation surgissait en France non occupée, si bien qu'en août 1942 une partie du travail des camps situés dans cette zone consistait à regrouper les familles avant leur transfert en zone occupée. Pour les fonctionnaires concernés, déporter les enfants en même temps que leurs parents paraissait sans doute la solution la plus simple. Darquier de Pellepoix, qui au début s'était montré favorable au placement des enfants dans des foyers, se prononçait maintenant pour la déportation. Telle était aussi, nous l'avons vu, l'attitude de la police.

« Purger la France des indésirables »

Politiquement aussi, ces enfants sont encombrants. Les protestations internationales parviennent presque immédiatement à Pétain et à Laval, et continuent à s'exprimer par toutes sortes

de voies. Le gouvernement canadien manifeste son inquiétude pour les enfants arrêtés, proposant d'en accueillir deux cent cinquante ; Rafaël Trujillo, le dictateur de la République dominicaine, offre d'en héberger trois mille cinq cents. Même Mme Laval est l'objet de démarches, par l'intermédiaire de la femme de l'ambassadeur de France en Espagne, qui elle-même a fait l'objet d'une demande de la part d'une organisation de secours américaine. En France, le martyre infligé aux enfants a contribué à renforcer l'opposition à l'antisémitisme de Vichy, laquelle se manifeste pour la première fois publiquement. Malgré la démission manifeste du Vatican, toutes sortes de groupes chrétiens ont attaqué Vichy sur ce point, de même que les communistes et bien d'autres organisations de résistance. Le tollé est d'ailleurs si grand à l'automne 1942 que le bruit en parvient jusqu'au ministère des Anciens combattants, lequel offre alors timidement une aide aux enfants d'anciens combattants - « les mineurs juifs séparés de leurs parents » - lorsqu'ils sont orphelins de guerre ou pupilles de la nation.

Se posant en grand protecteur de la famille, le régime de Vichy était particulièrement vulnérable à l'accusation selon laquelle il arrachait les enfants à leurs parents. D'ailleurs, la seule mention d'une telle idée valait immanquablement à son auteur une enquête menaçante des agents de la police spéciale antijuive. Lorsque Tuck et le pasteur Hoegner lui demandent d'intervenir, Laval nie énergiquement la réalité. Sans doute a-t-il calculé que la déportation des enfants avec leurs parents épargnera à son gouvernement les attaques angoissées et allégera en partie la pression qui s'exerce de l'extérieur : la propagande de Vichy, certains documents à usage interne le laissent précisément supposer. Un rapport adressé à Pétain en date du 29 septembre 1942 sur les déportations de la zone libre regrette qu'il y ait eu un certain démembrement des familles, mais fait observer que « devant l'émotion produite partout par cette mesure barbare, le président Laval demanda et obtint que les enfants ne seraient pas séparés. Aussi dans les arrestations de la zone non occupée les enfants ont-ils suivi leurs parents ». Lorsque de vastes rafles d'enfants sont organisées en zone sud à la mi-août, Vichy dément officiellement que l'on procède à la séparation des familles. Chose incroyable, Laval semble avoir cru que déporter les

enfants à Auschwitz améliorerait son image de marque. Voici en tout cas le communiqué publié par l'Agence télégraphique juive le 14 septembre 1942 : « Selon la radio de Paris, M. Laval a annoncé vendredi dernier, lors d'une conférence de presse, que le gouvernement de Vichy est disposé à faire une concession en ce qui concerne la déportation des enfants juifs. Ceux-ci, au lieu d'être séparés de leurs parents, seront dorénavant déportés en même temps qu'eux. Il a toutefois ajouté: "Personne, ni rien, ne pourra nous dissuader de mener à bien la politique qui consiste à purger la France des éléments indésirables, sans nationalité." »

Derrière la déclaration se cache le cynisme habituel de Laval : en effet, le chef du gouvernement français avait entendu rapporter de plusieurs sources au cours de l'été le sort horrible qui attendait les Juifs s'ils survivaient au voyage à destination de la Pologne. Au début de septembre. Laval s'était concerté avec le responsable SS pour la France, le général Karl Albrecht Oberg, pour dissimuler la vérité en reprenant à son compte la fable des colonies de travail dans les territoires de l'Est.

Des enfants victimes de l'indifférence

A cela s'ajoute une certaine dose de crédulité, d'illusion administrée à soi-même. Laval, comme beaucoup d'autres, était devenu la victime de sa propre dissimulation : s'il pensait que la décision qu'il avait prise de déporter les enfants apparaîtrait comme une « concession », c'était parce qu'il s'était coupé de la réalité, obnubilant non seulement son sens moral, mais aussi sa perception de la façon dont réagiraient les autres. Une fois admise l'idée que la conséquence logique de sa politique était la déportation des jeunes enfants, il ne pouvait plus voir d'autre solution, ne voulait plus entendre ni critique ni doléances. Têtu, insensible, brutal, Laval ne croyait qu'en lui-même.

Les autres lui ont emboîté le pas, et c'est précisément en cela que réside la différence fondamentale entre l'antisémitisme nazi et celui de Vichy. La haine que les Allemands vouaient aux Juifs reposait sur une théorie raciste, selon laquelle les enfants représentaient pour l'Ordre Nouveau une menace au moins aussi sérieuse que

leurs parents : en Pologne comme en France, le programme consistait purement et simplement à les exterminer. La plupart des responsables de Vichy, pour leur part, ne croyaient pas à une guerre totale contre les Juifs. Ce n'est ni le fanatisme ni la haine qui ont lancé l'appareil de l'État français contre les enfants juifs, c'est tout bêtement l'indifférence. Deux années de discrimination officielle avaient érigé une barrière morale entre les Juifs et le reste de la société française. S'étant accoutumés à considérer les Juifs comme des parias, s'étant peu à peu accommodés du discours prônant leur exclusion, les hommes de Vichy ont fini par traiter les personnes comme de simples objets. Deux ans de Révolution nationale avaient endormi bien des consciences. Certaines, d'ailleurs, à l'heure qu'il est, dorment encore.

Sans doute ce jugement paraîtra-t-il à certains moins sévère que la thèse selon laquelle Vichy aurait pris la résolution sanguinaire de détruire des vies humaines. Bien au contraire, cependant, il montre à quelles extrémités peut conduire l'insensibilité, et à quel point une telle insouciance était nécessaire pour l'accomplissement du meurtre. Car ensemble, les deux conceptions de la persécution - celle de Vichy et celle des nazis - ont perpétré un crime d'une étonnante cruauté, chacune alimentant l'autre et chacune sans l'autre étant entravée. Résultat: entre 1942 et 1944, près de deux mille enfants de moins de six ans, et six mille de moins de treize ans, ont été déportés de France à Auschwitz. Pour autant qu'on puisse le savoir, aucun n'a survécu.

1. Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, 1978 (édité par l'auteur). 2. Référence : A.N.A.G. II - 495 77 A

Pour en savoir plus

Ouvrages et articles généraux

Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération (1938-1944)*, Paris, Éd. du Seuil, 1979.

Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, 3 vol., Paris, Éditions du Centre, 1955-1960.

Saul Friedlander, « L'extermination des Juifs », *L'Histoire* n° 11, avril 1979, p. 5-14.

Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, édité par l'auteur, 1978.

Fred Kupferman, *Pierre Laval*, Paris, Masson, 1976.

Claude Lévy et Paul Tillard, *La Grande rafle du Vel' d'Hiv (16 juillet 1942)*, Paris, Laffont, 1967.

Claude Lévy, « L'Affiche rouge », *L'Histoire* n° 18, décembre 1979, p. 22-32).

Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Éd. du Seuil, 1973.

Zosa Szajkowski, *Analytical Franco-Jewish Gazetteer, 1939-1945*, New York, édité par l'auteur, 1966.

Georges Wellers, *De Drancy à Auschwitz: L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, Paris, Éditions du Centre, 1946 ; nouvelle édition revue et corrigée, Fayard, 1973.

Sur les enfants

Saül Friedländer, *Quand vient le souvenir*, Paris, Éd. du Seuil, 1978.

Georges Garel, « Le sort des enfants juifs pendant la guerre », dans *Le Monde juif*, janvier-mars 1978.

Donald A. Lowrie, *The Hunted Children*, New York. Norton, 1963.

Claudine Vegh, *Je ne lui ai pas dit au revoir. Des enfants de déportés parlent*, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 1979.

Sources manuscrites

Archives nationales

Centre de documentation juive contemporaine

Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale